



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Edimbourg, Royaume-Uni du 5 au 9 octobre 1981

“OEB Phase Nationale”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Edimbourg, du 5 au 9 Octobre 1981, a adopté la résolution suivante:

La FICPI **estime** que les règles relatives aux procédures qui suivent la délivrance du brevet européen, par exemple celles qui concernent les délais fixés pour la remise des traductions du brevet européen dans les divers états contractants et qui varient d'un état à l'autre, sont la source de difficultés dépourvues de nécessité.

La FICPI **approuve** en conséquence l'initiative déjà prise par l'Organisation Européenne des brevets de préconiser fortement l'harmonisation des règles nationales et **encourage** les gouvernements des Etats contractants à apporter les changements nécessaires aux règles correspondantes dès que possible.